

***Chapitre VII***  
***Evolution du secteur agricole et perspectives***  
***de développement rural***

## ***Introduction***

De part la diversité de ses potentialités le secteur agricole est considéré comme le levier de l'économie nationale. Il constitue un secteur-clé pour le développement économique et social du pays, compte tenu de la population rurale qui en dépend directement, de sa dimension stratégique en matière de sécurité alimentaire, et enfin de sa contribution dans la régulation de la balance commerciale.

Toutefois, les engagements du Maroc envers l'OMC placent notre agriculture en situation de rude compétition, ce qui rend urgente sa mise à niveau, en vue d'en optimiser les performances et faire reconnaître le "label Maroc", dans le cadre d'un système qui préserve l'équilibre économie-environnement.

Malgré ses atouts, l'agriculture marocaine est assujettie à de multiples contraintes, dont la levée nécessite une profonde réflexion, pour concevoir et mettre en œuvre une stratégie mobilisatrice non seulement des moyens financiers mais aussi de toutes les ressources humaines dans le cadre d'une solidarité collective, ayant pour principal objectif le développement humain en milieu rural.

Les principaux objectifs assignés à ce secteur sont: l'autosuffisance en produits agricoles de base, l'amélioration des revenus des populations rurales et l'intégration au marché national et international.

Aujourd'hui, plus que par le passé, la politique agricole doit tendre vers une véritable économie rurale, devant valoriser l'homme et protéger son milieu, cherchant par la proximité et l'approche participative à opérer un équilibre stable entre le bour et l'irrigué, entre les régions comme au niveau de la balance commerciale.

Ainsi l'agriculture marocaine doit entamer le XXIème siècle sous le signe du renouveau des approches et des méthodes de travail. Sa modernisation requiert des outils scientifiques performants aussi bien au stade de la planification, que de la mise en œuvre d'évaluation.

A cet égard, la disponibilité d'informations fiables, pertinentes et actualisées est un préalable à toute politique économique. De plus

l'élaboration de programmes de développement socio-économique nécessite la disponibilité d'informations sectorielles de qualité.

Ces exigences peuvent être satisfaites partiellement grâce à un dispositif statistique uniformisé et opérationnel mis en place par le Ministère de l'Agriculture. Mais il est certain qu'il ne peut satisfaire totalement les exigences d'une politique agricole intégrée et cohérente.

Néanmoins, une analyse approfondie des résultats du Recensement Général de l'Agriculture contribuera à éclairer davantage les décideurs sur les voies à suivre. Ces nouvelles données permettront l'élaboration d'indicateurs pertinents afin d'identifier de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie susceptible d'assurer les conditions favorables au développement rural en général et de l'agriculture en particulier.

### ***I- Evolution du secteur agricole***

Depuis son indépendance, le Maroc a déployé d'importants efforts pour le développement agricole, aussi bien des zones irriguées par la mobilisation des ressources hydrauliques et l'aménagement de grands périmètres irrigués, que des zones bour par des opérations de grande envergure, des mesures d'incitation, d'encadrement et de soutien des prix; en plus de la formation des cadres, composante essentielle à la conception et la mise en œuvre des programmes de développement.

En dépit des moyens humains et financiers mis en œuvre, les projets et programmes de développement retenus n'ont pas toujours réalisé les objectifs escomptés aussi bien en matière de sécurité alimentaire qu'en matière d'amélioration des conditions de vie et de production des exploitants agricoles.

#### ***I.1- Situation actuelle du monde rural***

Le projet de plan de développement rural 1999-2003 précise que le milieu rural accuse un retard préoccupant par rapport au milieu urbain:

- Près des deux tiers de la population pauvre vit en milieu rural;
- L'indicateur de développement humain pour le milieu rural est inférieur de moitié par rapport à celui des villes au demeurant déjà jugé faible ;

- L'enclavement touche plus de 54% des localités rurales ;
- Le taux d'analphabétisme atteint 67%, aggravé par un taux de scolarisation ne dépassant pas 46% pour l'ensemble des enfants scolarisables (23% seulement pour les filles) ;
- 93% de la population rurale n'a pas accès aux soins de santé, 87% des ruraux n'ont pas d'électricité et 63% de cette population n'ont pas accès à l'eau potable.

Il s'avère ainsi que le développement agricole n'a pas été suffisamment cohérent pour réaliser les objectifs prévus.

Compte tenu de la rareté des ressources, la stratégie d'intervention a souvent privilégié la zone irriguée par rapport à la zone bour, bien que cette dernière représente l'essentiel de la population rurale, près de 90% des terres cultivables, et la quasi-totalité des parcours et des forêts. Ce qui se traduit par une vision bipolaire entraînant une intégration insuffisante entre le bour et l'irrigué.

Si dans les périmètres de grande hydraulique l'extension de la superficie irriguée a permis de réaliser des résultats tangibles; il en va autrement pour le bour, compte tenu de sa diversité agro-écologique, de son étendue, et de la rareté des ressources financières.

Cette situation est aggravée par le manque d'intégration des composantes du développement rural, du fait que chaque département continue de réaliser, de façon presque isolée, les opérations de développement rural relevant de ses compétences.

L'assiette foncière constitue le facteur de base de la production agricole, elle est de ce fait au cœur de tout développement rural, dont la conception et la mise en œuvre se heurtent aux complexités de la répartition de la propriété.

D'après le recensement général de l'agriculture (RGA 96) : 70% des agriculteurs détiennent moins de 25% de la superficie, dont la taille par exploitation est inférieure à 5 Ha. En année normale, 5 Ha en bour dégagent un revenu inférieur à 1500 DH/mois. Ce type d'exploitations ne peut être compétitif, vu le faible revenu qu'il génère et son incapacité

à adopter une technologie adéquate. De ce fait la catégorie d'agriculteurs concernée demeure candidate à l'émigration.

L'instrument économique envisageable dans de telles situations est le soutien de la production, ou du revenu, de cette catégorie d'exploitants. La législation actuellement en vigueur ne prévoit pas l'attribution de cette mesure en fonction de la taille. La loi 33-94 qui régit l'aménagement des périmètres de mise en valeur en bour (intervention localisée dans le temps et dans l'espace) prévoit cette possibilité, mais sa portée et l'efficacité de mise en œuvre restent limitées.

A cet égard, il convient de relever que même si 4% des agriculteurs détiennent le 1/3 de la superficie avec des exploitations de plus de 20 Ha, la productivité du bour reste faible malgré l'étendue de l'exploitation.

Etant donné le poids des contraintes et la rareté des ressources, la problématique du développement se pose ainsi en termes de choix et de finalité:

- Faut-il orienter ce développement vers la maximisation de la fonction d'utilité sociale, en accordant la priorité au développement des petites exploitations, où l'on peut toucher l'essentiel de la population rurale dans la perspective d'une mise à niveau progressive, pour les rendre économiquement viables à terme ;
- Ou alors chercher à maximiser la fonction de production, et dans ce cas orienter les actions de développement vers les grandes exploitations pour gagner en économie d'échelle, en adoptant les technologies adéquates?. Le gain de productivité aidera éventuellement au soutien du revenu des petites exploitations.

La stratégie de développement agricole ne s'est jamais prononcée sur le problème de la répartition de l'effort de développement. Néanmoins cet aspect commence à susciter l'intérêt des pouvoirs publics, à travers l'élaboration de la carte agricole du pays, qui permettra de mieux cibler les interventions de développement, particulièrement en ce qui concerne l'effort de soutien à la production. L'incitation serait

ciblée dans le temps et dans l'espace, en fonction de l'état des lieux et d'une certaine fonction d'utilité sociale à définir.

### ***1.2- Evolution des principales productions***

Comme le niveau de production la traduit l'impact et l'ampleur des contraintes structurelles, l'analyse de l'évolution des productions sera menée, d'une part sur les céréales, puisqu'elles constituent la part la plus importante en terme d'occupation du sol et sont les plus représentatives des zones bour, et d'autre part sur les principales spéculations des zones irriguées, à savoir le maraîchage et les agrumes.

#### ***1.2.1- Les céréales***

L'analyse des superficies, rendements et productions des céréales au cours des quarante dernières années fait apparaître les faits saillants qui caractérisent ce secteur.

**Tableau n° 1 : Superficie moyenne annuelle en 1000 Ha**

Année	Blé dur	Blé tendre	Orge	Maïs	Total
1960/69	1 380	463	1 925	503	4 271
1970/79	1 387	483	2 063	450	4 383
1980/89	1 164	859	2 277	394	4 694
1990/98	1 136	1 499	2 241	375	5 251

**Source :** MADPPM

Globalement la superficie des céréales a augmenté de 1 million d'hectares. Ainsi, celle du blé tendre est de 0.46 à 1.5 millions d'hectares, suite à l'effort d'encadrement et de soutien engagé par le Ministère de l'Agriculture particulièrement à partir de la décennie 80.

Le blé dur et l'orge n'ont pas beaucoup évolué, avec respectivement une réduction de 18% et une augmentation de 16%.

En revanche la superficie réservée au maïs ne cesse de se rétracter, depuis la décennie 60.

**Tableau n° 2 : Rendements moyens annuels en Qx/Ha**

Année	Blé dur	Blé tendre	Orge	Maïs
1960/69	8.30	8.33	8.45	7.53
1970/79	10.03	9.30	10.08	7.67
1980/89	11.83	12.80	9.68	7.12
1990/98	11.82	12.84	9.00	6.84

**Source :** MADPM

Malgré les efforts déployés en matière de recherche variétale, d'encadrement et de vulgarisation, l'effet sur les rendements est faiblement ressenti.

A partir des années 80, le rendement du blé tendre a enregistré une amélioration substantielle, ce qui expliquerait, entre autres, l'augmentation de la superficie. De cycle relativement court, le blé tendre s'adapte bien à la variabilité pluviométrique, contrairement au blé dur de cycle plus long, et dont la croissance est plus exigeante en eau.

A partir des années 90, on observe une tendance à la hausse pour les rendements du blé dur. Cette amélioration s'explique en partie par la disponibilité de variétés aussi productives que celles du blé tendre. A cette cadence, le blé dur pourrait se développer au détriment du blé tendre, compte tenu de la libéralisation des assolements et des prix, de ses qualités boulangères et surtout suite à l'effort déployé en matière de recherche variétale. La régression des rendements de l'orge et du maïs s'explique par le fait que ces cultures sont repoussées par les blés, vers les parcelles les moins fertiles.

#### a) Instabilité de la production céréalière

L'aléa climatique, variable non maîtrisable, conditionne particulièrement en bour les niveaux de production. A ce propos, l'écart enregistré au cours des campagnes 94/95 et 95/96 révèle d'une part, l'aspect aléatoire de la production céréalière et d'autre part, l'effet de la sécheresse sur le produit intérieur brut agricole (17 millions de quintaux de céréales et 22 milliards de PIBA en 1995, contre 100 millions de quintaux de céréales et 45 milliards de PIBA en 1996).

**Tableau n° 3 : Variabilité des rendements, Coefficient de variation des rendements en %**

Année	1960/69	1970/79	1980/89	1990/98
Blé dur	29.3	12.7	27.6	43.00
Blé tendre	26.4	26.0	27.2	39.00
Orge	40.6	25.8	34.3	48.00
Maïs	28.7	26.6	27.5	50.4

Source : MADPM

Bien que les rendements n'aient pas beaucoup évolué au cours des quatre dernières décennies, la variabilité intra décennale ne cesse d'augmenter. Elle s'explique par deux facteurs principaux à savoir les

exigences en eau des variétés performantes, et les sécheresses récurrentes.

**Tableau n° 4 : Variabilité interrégionale**

		Azilal	El kelaa	Settat	Benslimane	Mekhnès
Blé dur	Moyenne	10.8	10.94	12.2	15	15.6
	Ecart type	3.9	5.6	7.9	7.48	7,0
Blé tendre	Moyenne	14,39	9.58	12.6	16.15	17.42
	Ecart type	2.68	5.1	7.9	8.2	7.7

Source : MADPPM

L'analyse de la variabilité interrégionale, au cours de la période 1987-1997, montre que l'instabilité de la production est non seulement temporelle mais aussi spatiale. La variabilité de la productivité est d'autant plus forte que la zone est à vocation céréalière, les effets de la sécheresse et de l'exigence de la variété cumulent leurs effets.

#### **b) Répartition des céréales par zone**

L'aire géographique des céréales s'étend à toutes les zones et ne semble être limitée que par la disponibilité de la terre et la contrainte hydrique. L'analyse de la répartition pluviométrique montre que les céréales sont pratiquées même dans les zones à haut risque. La zone favorable ne représente que 30% de la superficie réservée à ce groupe de cultures. L'analyse fréquentielle sur une trentaine d'années de la pluviométrie enregistrée au cours des quatre premiers mois (janvier-avril) de l'année considérée comme période décisive pour la production céréalière, révèle la grande variabilité de cette contrainte en fonction des zones.

**Tableau n° 5 : Répartition de la pluviométrie par zone**

	Favorable Mekhnès	Intermédiaire El Jadida	Défavorable Marrakech	Montagne B.Mellal
Sup. Céréales en %	30	20	35	15
Pluviométrie moyenne en mm	286.5	175.6	143.4	212.7
C.V en %	31	47.8	43	41
P(x > 180 mm)	0.90	0.44	0.24	0.59

Source : MADRPM

Le niveau de 180 mm est considéré comme la quantité de pluie minimale nécessaire pour une production céréalière. Ce seuil n'est atteint qu'à hauteur de 44% et 24% des cas, respectivement pour les zones intermédiaire et défavorable.

La production céréalière est pratiquement risquée sur 55% de la superficie (zones intermédiaire et défavorable). Même en zone de montagnes, vu le faible taux, la culture des céréales ne peut être pratiquée que dans des parcelles bien localisées. Les deux campagnes, 1994/95 et 1995/96, ayant enregistré les niveaux extrêmes de la production céréalière montrent que la superficie occupée par cette spéculation passe de 5.9 à 3.9 millions d'ha.

**Tableau n° 6 : Répartition géographique des céréales en 1000 ha**

Zone	Superficie 94/95 (1)	Superficie 95/96 (2)	% (2)/(1)	Superficie Potentielle	Cultures Proposées
Favorable	1 425	1 756	81	1 500	Blé
Montagnes	757	1 104	69	1 000	Blé + orge
Intermédiaire	1524	2 645	58	1 200	Orge
Défavorable	279	457	61	300	Blé + Orge
Total	3 985	5 962	33	4 000	

Source : MADPM

Considérant que 4 millions d'ha est la superficie minimale sur laquelle on peut espérer un rendement potentiel relativement sûr, on peut établir une répartition des céréales par zone. L'élevage serait probablement plus rentable que la production de céréales en situation de risque. Les deux millions d'hectares seraient affectés aux parcours et au reboisement.

### c) L'écart entre la production de blé et les besoins

L'amélioration des rendements réalisés a permis de maintenir le niveau de production par habitant, mais l'écart s'élargit de plus en plus par rapport aux besoins, ce qui n'est pas sans conséquence sur la balance commerciale du pays.

**Tableau n° 7 : Ecart productions besoins du blé**

	Production moyenne Décennale en Kg/habit.	Besoins En Kg par habitant
1960-69	132	106
1970-79	119	135
1980-89	124	152
1990-98	131	172

Source : MADPM

### 1.2.2-Le maraîchage

Bien que les cultures maraîchères occupent moins de 3% des superficies, elles constituent avec les agrumes le fer de lance de la politique agricole dans les grands périmètres irrigués et participent fortement à l'équilibre de la balance commerciale agricole.

**Tableau n° 8 : Evolution des cultures maraîchères**

	Superficie en 1000 ha	Rendement en tonne/ha	Production en 1000 tonnes
1960/69	103.23	10.07	1069.41
1970/79	143.38	15.93	2284.13
1980/89	146.16	20.86	3049.60
1990/98	213.83	18.32	3919.05

Source : MADRPM

Au cours de la décennie 90, la superficie des cultures maraîchères a connu une importante extension, estimée à 46.3% par rapport à la décennie 80. La production n'a pas évolué dans les mêmes proportions, puisque le taux d'accroissement n'a été que de 28.5% ; ce décalage s'explique en partie par la chute des rendements qui ont baissé de 14%. Cette chute s'explique essentiellement, par l'extension du maraîchage aux zones bour, où l'eau reste le principal facteur limitatif, auquel s'ajoutent les techniques de production et l'encadrement; l'utilisation des semences sélectionnées n'est pas généralisée, la fertilisation et les traitements phytosanitaires ne sont pas toujours utilisés de manière optimale. Concernant les principales cultures, à savoir la tomate et la pomme de terre, qui représentent plus du tiers de la superficie de l'ensemble des cultures maraîchères, elles ont évolué au cours des vingt dernières années comme suit:

**Tableau n° 9 : Evolution des rendements de la tomate et de la pomme de terre en T/Ha**

		Superficie		Rendement	
		1980/89	1990/98	1980/89	1990/98
Tomate	Moyenne	15.24	20.04	33.57	38.10
	Ecart type	4.50	2.75	6.65	4.55
Pomme de terre	Moyenne	39.86	59.3	17.10	17.04
	Ecart type	7.86	4.80	1.96	1.17

Source : MADRPM

La variabilité a été réduite aussi bien pour les superficies que pour les rendements au cours des deux dernières décennies, les maraîchers semblent dominer les techniques de production de ces deux

spéculations, bien que les rendements n'aient pas encore atteint leur niveau optimal.

### ***1.2.3- Les agrumes***

Le rendement des agrumes a connu un accroissement appréciable, les superficies, quant à elles, n'ont pas évolué dans les mêmes proportions, la production dépasse largement les besoins du marché intérieur et d'exportation.

**Tableau n° 10 : Evolution des cultures agrumicoles**

	Superficie en 1000 Ha	Rendement en tonne/Ha	Production en 1000 tonnes
1960/69	55.6	10.33	574.62
1970/79	68.8	12.17	837.58
1980/89	70.3	15.32	1076.86
1990/98	73.9	17.88	1304.23

**Source :** MADRPM

En guise de conclusion il y a lieu de relever que le monde rural fait face à plusieurs contraintes qui en hypothèquent le développement.

Les principaux indicateurs de développement humain laissent apparaître que le monde rural accuse un retard préoccupant par rapport au milieu urbain.

La répartition de la propriété foncière se trouve concentrée entre les mains d'une minorité d'agriculteurs, alors que la majorité dispose de petites exploitations économiquement non viables, du fait d'abord du morcellement et ensuite de la non-utilisation de facteurs de production adéquats susceptibles d'assurer une production optimale.

Entre le recensement agricole de 1974 et celui de 1996, la SAU a augmenté de plus de 2 millions d'hectares, prélevés essentiellement sur les parcours et les forêts.

Une bonne partie de cette superficie reste occupée par les céréales.

Si les rendements des céréales ont connu une légère amélioration, la variabilité temporelle et spatiale devient de plus en plus élevée.

Par contre, l'horticulture connaît une nette évolution, aussi bien en terme de superficie qu'en terme de rendement.

## ***II- Les principaux indicateurs structurels***

Le recensement général de l'agriculture de 1996 a permis de dégager les grandes tendances de l'agriculture marocaine 22 ans après celui de 1974. Ces tendances seront analysées à travers une série d'indicateurs.

### ***II.1- Les structures foncières***

L'analyse de l'évolution du nombre d'exploitants par classe et leurs superficies respectives fait apparaître la vulnérabilité des micro-exploitations, qui sont en nette régression. Le nombre total des exploitants agricoles a diminué de 22,4%, passant de 1 927 200 à 1 496 300 en 22 ans, soit une réduction de 1% par an. Cette réduction a concerné particulièrement les micro-exploitations, (- 85%), pour la classe des exploitants sans terre, et (-28%), pour les exploitations inférieures à 1 Ha.

**Tableau 11 : Répartition du nombre d'exploitants par classe-taille en milliers**

	RA 1974	RGA 1996	Variation en %
Sans terre	450.2	64.7	-85.6
0 – 1	439.7	315.3	-28.3
1 – 3	431.6	446.7	3.5
3 – 5	217.8	237.7	9.1
5 – 10	219.8	247.8	12.7
10 – 20	114.1	125.2	9.7
20 – 50	43.8	47.9	9.4
50 – 100	7.7	7.8	1.3
100 et +	2.5	3.2	28
Total	1 927.2	1 496.3	-22.4

Source : DS, RA 74 et MADRPM, RGA 96.

Si les autres classes ont globalement gardé les mêmes proportions, la classe «100 Ha et plus» a connu une augmentation relativement importante.

### ***II.2- L'âge des exploitants agricoles***

L'âge moyen des exploitants est d'environ 52 ans, les tranches d'âge 65 ans et 35 ans représentent respectivement 23% et 13%. Les deux tranches sont inversement proportionnelles à la taille de l'exploitation. Les grandes sont gérées par des agriculteurs relativement âgés, (l'agriculteur ne cède que tardivement la gestion de son exploitation).

Pour les classes de 20 Ha et plus, 57.2% ont un âge supérieur à 55 ans, alors que ceux âgés de moins de 35 ans ne représentent que 7.4%. Pour les classes inférieures à 5 Ha, ces taux sont respectivement de 41.9% et 13.6%.

Plus l'exploitant est âgé, plus il devient averse au risque et par la suite réticent à toute innovation technologique, nécessitant des investissements supplémentaires.

### ***II.3- Les niveaux d'instruction des exploitants agricoles***

La plupart des exploitants sont analphabètes (81%) et gèrent presque les trois quarts de la SAU (76%). Le taux d'analphabétisme est relativement plus élevé dans les petites et moyennes exploitations. Les exploitants ayant une formation supérieure ne représentent que 4% et sont presque entièrement concentrés dans les grandes exploitations.

### ***II.4- Superficie agricole utile (SAU)***

La définition de la SAU retenue est la suivante:

(SAU = superficie totale – inculte – forêt – parcours)

La SAU totale a augmenté d'environ 21%, en dépit des pertes annuelles relativement importantes dues à l'extension des espaces urbains à l'érosion. Cette augmentation s'est faite évidemment au détriment de la forêt et des parcours.

L'augmentation de la SAU, combinée à la régression du nombre d'exploitants entre les deux recensements, a eu pour conséquence l'extension de la taille moyenne de l'exploitation, qui passe de 4.9 à 6.1 Ha.

**Tableau n° 12 : Répartition de la SAU par classe taille en 1000 Ha**

	RA 1974	RGA 1996	Variation en %	Variation de SAU/exploit.
0 – 1	188.7	170.4	-9.7	26
1 – 3	759.9	904.7	19.1	15
3 – 5	823.3	1011.1	22.8	12
5 – 10	1507.2	1894.7	25.7	12
10 – 20	1525.2	1880.5	23.3	12
20 – 50	1215.3	1526.3	25.6	15
50 – 100	512.3	585.1	14.2	13
100 et +	699.5	759.4	8.6	-15
Total	7 231.4	8 732.2	20.8	24.5
SAU/Exp.	4.9	6.1		

Source : DS, RA 74 et MADRPM, RGA 96.

A part les micro-exploitations qui ont enregistré une augmentation de 26% et les exploitations de 100 Ha et plus qui ont enregistré une réduction de 15%, l'augmentation par classe-taille a été pratiquement uniforme (12 à 15%). Le nombre moyen de parcelles par exploitation est passé de 6 à 6.4 et leur taille moyenne a connu une augmentation de plus de 15%.

Contrairement à l'idée reçue selon laquelle les exploitations évoluent vers un morcellement accéléré lié au régime successoral on relève que, non seulement la taille moyenne a augmenté de manière significative, mais on constate aussi que l'effectif des micro-exploitations connaît une réduction relativement importante.

Néanmoins, le problème de l'indivision semble expliquer une part importante de cette évolution. Des études localisées montrent que ce phénomène est en nette croissance.

### **II.5- La superficie irriguée**

La surface irriguée a augmenté de 525 850 Ha, passant de 725.600 Ha en 1974 à 1 251 450 Ha en 1996, soit près de 24 000 Ha par an. Si la superficie irriguée a augmenté de plus de 72%, le nombre d'exploitations touchées par l'irrigation n'a évolué que de 7%, passant de 512 060 à 548 349; cette situation implique deux remarques:

- L'extension de l'irrigation s'est faite principalement sur les mêmes exploitations ;
- Vu l'évolution croissante de l'irrigation dans les grands périmètres irrigués, on peut aisément affirmer que les zones bour n'ont pas connu une extension notable des superficies irriguées et que les programmes de "petite et moyenne hydraulique" ne font, par conséquent que préserver ce qui existe déjà.

**Tableau n° 13 : Part de la SAU irriguée par classe taille**

	Exploitations irriguées en %		SAU irriguée en %	
	RA 74	RGA 96	RA 74	RGA 96
Moins de 5 Ha	36.9	40	14.6	19.1
5 – 20	28	34.1	8.7	12.3
20 – 50	29.2	35.1	7.6	10.8
50 et +	40	44.5	9	16.8
Total	34.7	38.3	10	14.3

Source : DS, MADRPM

Globalement, la part de la superficie irriguée est passée de 10% en 1974 à 14% en 1996, ce taux varie de 11 à 12% pour les exploitations de 5 à 50 ha. Il est de 17% et 19%, respectivement pour les exploitations supérieures à 50 Ha et inférieures à 5 Ha. Si la superficie irriguée ne dépasse pas, en général, 3.5 ha par exploitation, ce niveau atteint 20 ha pour les exploitations de plus de 50 Ha. On retrouve ici la même tendance relevée pour la répartition de la superficie par classe-taille, puisque moins de 4% des exploitants possèdent plus du 1/3 de la superficie irriguée.

Etant donné que l'eau est le facteur limitatif de la production, les grandes exploitations devraient avoir une productivité nettement plus élevée que les petites exploitations. L'économie d'échelle n'est pas observée, puisque la productivité ne varie pas significativement selon la taille de l'exploitation. La productivité des grandes exploitations n'est pas à l'image de l'important volume d'eau dont elles disposent.

## ***II.6- La mécanisation***

Le nombre de tracteurs recensés au niveau national, en 1996, s'élève à 43 226 unités ; ce parc est détenu par 35 602 exploitations, soit un tracteur pour 202 Ha. Les exploitations ayant une superficie supérieure à 20 ha ont un taux de mécanisation moyen de 136 ha/tracteur, alors que pour les petites exploitations ce niveau atteint 381 ha/tracteur. Malgré l'évolution significative de ce taux qui était de 477 ha par tracteur en 1974, le niveau de mécanisation des travaux du sol reste faible par rapport aux normes internationales (13 ha/tracteur en France, 27 en Espagne, 49 en Egypte et 177 en Tunisie). La mécanisation est principalement freinée par le morcellement des exploitations, le prix du carburant et l'entretien du matériel. Pour la mécanisation des moissons, un agriculteur sur trois adopte la moisson mécanique, ce taux varie proportionnellement à la taille de l'exploitation, passant de 11% pour les exploitations inférieures à 1 ha à 80% pour les exploitations supérieures à 100 ha. Le taux de mécanisation des moissons reste plutôt limité, aussi bien par la nature topographique des parcelles et le morcellement des exploitations, que par le coût de l'opération, puisque ce dernier est toujours inférieur à la moisson manuelle particulièrement en situation de bonne récolte.

## ***II.7- Les engrais***

Seul 1 agriculteur sur 2 utilise les engrais, cette proportion n'a pratiquement pas évolué depuis 22 ans. Par conséquent, la moitié de nos agriculteurs, qui exploitent en général de petites superficies, ne peuvent être compétitifs dans la structure actuelle du marché.

Le prix des engrais, leur disponibilité sont la cause essentielle de la non-utilisation de ce facteur essentiel à une production optimale.

## ***II.8- L'occupation du sol***

Les céréales constituent la principale spéculation adoptée par l'ensemble des agriculteurs, et la plus pratiquée en bour. La jachère occupe encore une part relativement importante de la superficie cultivable (13%). L'évolution des plantations laisse apparaître l'effort entrepris en ce domaine. Globalement, le taux d'accroissement enregistré entre les deux recensements s'élève à plus de 125%. L'olivier et les agrumes sont les cultures concernées par cette augmentation.

**Tableau n° 14 : Taux d'occupation du sol en %**

Groupe de culture	Superficie	%
Céréales	6 216.9	67.7
Jachère	1 168.9	12.7
Plantations	812.5	8.8
Légumineuses	255	2.8
Maraîchage	241.5	2.6
Fourrages	205.5	2.2
Cult.industrielles	173.7	1.9
Cult. Oléagineuses	114.4	1.2

Source : MADRPM

En définitive, on peut synthétiser l'évolution de l'agriculture marocaine en trois types de tendances, à savoir:

- **Tendance à l'amélioration** qui intéresse essentiellement les superficies irriguées, la mécanisation, l'effectif des petits ruminants et la proportion de bovins améliorés ;
- **Tendance à la stagnation** qui concerne le niveau d'instruction des exploitants, les structures foncières et la fertilisation ;
- **Tendance au recul** qui a touché les exploitations sans SAU et le troupeau bovin.

### ***III- L'héritage et les perspectives du développement rural***

En milieu rural, l'activité économique et l'emploi restent essentiellement agricoles. La quasi-totalité de la population rurale vit de l'agriculture soit directement en tant que producteurs, soit indirectement dans d'autres activités liées à ce secteur. Huit ménages sur dix sont des ménages agricoles. La production agricole est aléatoire, sa performance dépend étroitement de la pluviométrie, en plus du poids des autres contraintes. Le développement rural ne peut se réaliser indépendamment de son noyau dur, le développement agricole.

Dans cette perspective, le Ministère de l'Agriculture s'est vu attribuer la mission du développement rural. Mais la mise en place de structures réellement fonctionnelles tarde à intervenir.

Le Conseil National de l'Agriculture -organe consultatif- s'est chargé, dans le cadre de la préparation du plan 1999-2003, d'engager une réflexion sur le développement rural. La restructuration prévue du Ministère devait, en principe, instituer une entité, probablement une direction, qui aura la responsabilité de la conception, la coordination et la mise en œuvre du développement rural.

Sans minimiser les acquis en matière de développement rural, le projet de plan en établit le bilan, Celui-ci fait ressortir les caractéristiques suivantes :

- Des approches de conception et de gestion souvent centralisées, ne répondant pas nécessairement aux besoins locaux ;
- Le manque de vision globale et de politique cohérente et volontariste pour le développement rural ;
- L'intégration des programmes et activités est souvent partielle, avec prédominance des approches sectorielles qui s'accompagne d'une fragmentation des investissements réduisant leur efficacité ;

- Une insuffisance des mécanismes institutionnels de concertation et de coordination entre les différents acteurs de développement rural ;
- Un cadre peu incitatif pour encourager et sécuriser l'investissement privé en milieu rural.

Compte tenu de l'état des lieux, et sans se prononcer sur les moyens et mesures à mettre en œuvre pour lever ces contraintes, le projet de plan propose:

- La poursuite de l'effort engagé dans les domaines de l'aménagement de l'espace agricole, de développement des activités non agricoles, des infrastructures socio-économique et des services de base, en renforçant l'intégration horizontale entre ces programmes ;
- Le lancement de programmes spéciaux destinés en priorité aux zones défavorisées, notamment, les zones frontalières, les zones de montagnes et les oasis. Les potentialités agricoles, pastorales, forestières, artisanales, minières et touristiques de ces zones doivent être mieux valorisées.

Pour le développement agricole, le projet de plan retient comme principal programme d'action l'aménagement de l'espace qui théoriquement, laisse entendre le développement rural ou du moins son volet qui conditionne le développement agricole. Mais dans les faits, cette fonction se limite à l'aménagement des terres irriguées, attribution traditionnelle des ORMVA, et à l'aménagement foncier, dans le cadre des périmètres de mise en valeur en bour.

Cette dénomination est dictée plus par un souci d'intégration administrative -les deux missions relèvent de l'Administration du Génie Rural- que par une vision globale de développement agricole, encore moins de développement rural.

Le développement agricole s'articule autour des programmes suivants:

- Le programme national d'irrigation ;
- Le programme de mise en valeur en bour ;

- Le programme d'aménagement des parcours ;
- Les programmes de reboisement et d'aménagement des bassins versants ;
- Les programmes de formation, de recherche et d'encadrement.

L'expérience a montré que le développement agricole ne peut être optimal sans la mise en place d'un développement rural cohérent dans un cadre négocié, répondant en premier lieu aux attentes de la population rurale.

La prise en compte de l'ensemble des variables de l'environnement économique pour la mise en place des composantes du développement agricole est un préalable à la rentabilité des investissements engagés.

### ***Conclusion***

L'agriculture marocaine dispose d'atouts majeurs qu'il convient de sauvegarder et de perpétuer, et qui la placent au centre des préoccupations des pouvoirs publics. Elle est l'une des agricultures les plus dynamiques de l'Afrique et du Moyen Orient. Elle dispose de compétences humaines de haut niveau. Les enseignements dégagés de l'expérience marocaine en matière de politique agricole sont éloquentes. Toutefois, le monde rural reste caractérisé par des disparités importantes entre le bour et l'irrigué d'une part et par un important retard par rapport au monde urbain d'autre part.

- Près des deux tiers de la population pauvre vivent en milieu rural ;
- Dans les zones irriguées, les revenus agricoles ont été multipliés par 5 à 9, après la mise en eau.

Aujourd'hui, la population rurale en général et agricole en particulier doit faire face à un contexte nouveau, dont la perception est plus ou moins nette et l'évolution imprévisible.

Les traits saillants de cette nouvelle donne sont les suivants :

- L'administration se désengage, de plus en plus, de la prestation de certains services qu'elle assurait par le passé au profit des associations d'usagers et de producteurs. Les petits agriculteurs seront certainement les plus touchés par cette mesure, leurs conditions de vie et de production seraient encore plus difficiles que par le passé.
- L'agriculture marocaine se trouve confrontée à une compétitivité sélective en terme de coût de production et de qualité du produit. Sa part du marché serait menacée, en l'absence d'une intervention massive de l'Etat pour la protection de la production nationale et l'optimisation de la croissance économique du pays.
- La nouvelle politique agricole proclame une vision et une méthodologie de travail nouvelles, des outils et des instruments de gestion basés sur la proximité et l'approche participative, la mobilisation de la société civile devant prendre part à son propre développement, dans un cadre négocié et dans une perspective de durabilité.

Le point fort de cette politique étant la nouvelle vision, qui fait du développement agricole l'ossature et le support incontournable de tout développement rural.

Si l'analyse économique demeure rudimentaire dans la formulation du raisonnement et la prise de décision dans la gestion du développement, l'articulation économie-environnement est pratiquement absente à un moment où les écosystèmes sont de plus en plus menacés et les risques d'irréversibilité imminents, alors que le développement agricole ne devrait, en principe, produire que des externalités positives.

L'évaluation des projets et programmes de développement agricole ne semble pas constituer une priorité de la politique agricole, le souci majeur étant la mobilisation des ressources financières et la gestion au quotidien de ce secteur.